

Abeille Profil Essentiel

Vous êtes dirigeant d'entreprise et vous vous inquiétez des conséquences financières qu'entraînerait le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), l'Invalidité Permanente Totale (IPT), l'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) d'une personne indispensable au fonctionnement de votre entreprise. C'est pourquoi Abeille Vie a créé un contrat permettant à votre entreprise de disposer de ressources dont elle pourrait avoir besoin pour s'adapter à cette situation nouvelle et pouvoir ainsi assurer sa pérennité.

Abeille Profil Essentiel, une protection à la carte

Avec Abeille Profil Essentiel, vous disposez d'une large gamme de garanties proposées en cas de décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), d'Incapacité Temporaire Totale de Travail ou d'Invalidité Totale consécutifs à une maladie ou un accident, de la personne ayant un profil clé dans votre entreprise.

▶ La fiscalité

Pour certaines catégories d'entreprises les primes versées sur le contrat par l'entreprise adhérente peuvent bénéficier d'une déductibilité fiscale, sous réserve de respecter les conditions prévues par la réglementation fiscale en vigueur. Dans ce cas, les prestations servies dans le cadre du contrat constituent un produit imposable pour la société adhérente, également bénéficiaire du contrat.

Qui a le « Profil Essentiel » dans votre entreprise ?

La personne jouant un rôle déterminant dans le fonctionnement de votre société. Ce peut être vous en tant que dirigeant ou l'un de vos adjoints, le commercial qui draine à lui seul un très fort pourcentage des affaires, le chef d'atelier, un collaborateur travaillant sur un projet de haute importance pour l'entreprise, un salarié ayant un savoir-faire très spécifique, un talent inégalé...

En cas de décès - PTIA

En cas de décès de la ou des personnes indispensables au bon fonctionnement de votre entreprise, vous assurez la poursuite du développement de votre société et faites face à la baisse du chiffre d'affaires et aux dépenses supplémentaires (recrutement, restructuration, appel à la sous-traitance). Avec Abeille Profil Essentiel vous souscrivez, au minimum, la garantie :

« Capital Décès – PTIA » qui prévoit le versement d'un capital en cas de Décès ou en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) de la personne Clé assurée.

Le paiement de ce capital met fin à l'adhésion.

Vous pouvez choisir un capital compris entre 15 000 € et 7 500 000 € maximum.



Les Plus

- Une tarification avantageuse.
- La garantie est acquise que l'accident ou la maladie surviennent dans le cadre professionnel ou privé.
- Vous connaissez dès l'adhésion le montant que votre entreprise percevra en cas de sinistre.
- Tous les ans avec l'actualisation possible des garanties votre capital évolue au rythme de l'évolution du PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale).
- Avec l'option « Ajustement Evénements Economiques », option en inclusion, vous pouvez augmenter le montant du capital décès / PTIA initial de 40 % dans la limite totale de 500 000 € pendant toute la durée de l'adhésion avec des formalités médicales allégées.

Des garanties optionnelles pour compléter la protection de votre entreprise

L'Invalidité Permanente Totale (IPT)

En cas d'**Invalidité Permanente Totale** (IPT) de la « personne-essentielle » assurée, Abeille Vie verse à l'entreprise un capital. Cette prise en charge est effectuée à partir d'un taux d'invalidité **de 66 %**, déterminé à partir de deux critères : l'incapacité fonctionnelle et l'incapacité **professionnelle à exercer sa profession, c'est-à-dire celle pour laquelle cette personne est « essentielle » dans votre entreprise**. Le montant du capital* peut varier de 15 000 € et 2 500 000 € sans excéder le montant du capital décès.

L'Invalidité Professionnelle (IP)

Si la personne clé exerce une profession **réglementée** médicale, paramédicale, juridique, technique ou de l'expertise, en lieu et place de l'IPT, vous pouvez opter pour le versement d'un capital en cas d'**Invalidité Professionnelle** (IP). Cette invalidité est prise en charge à partir d'un taux d'invalidité de **66 %**. Ce taux d'invalidité est déterminé exclusivement à partir d'un seul critère : **l'incapacité professionnelle à exercer sa profession et non une profession quelconque**. Le montant du capital* peut varier de 15 000 € et 2 500 000 € sans excéder le montant du capital décès.



Le plus d'Abeille Assurances

Le traitement **optimisé** de l'invalidité quelle que soit la profession exercée.



A savoir

L'**adhérent** c'est votre entreprise, donc une personne morale, qui adhère au contrat et règle les cotisations.

L'**assuré** est la personne sur laquelle repose l'assurance, c'est la personne clé dans votre entreprise.

Le **bénéficiaire** c'est vous en tant que société adhérente. Vous êtes le bénéficiaire des prestations versées par Abeille Vie.

L'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)

Si l'assuré se trouve, par suite de maladie ou d'accident, en état d'**Incapacité Temporaire Totale de travail**, Abeille Vie verse à l'entreprise des **Indemnités Journalières (IJ)** après l'expiration du délai de franchise de 90 jours. Ces IJ sont versées, pour une même maladie ou un même accident, au plus tard jusqu'au 365ème jour d'arrêt (franchise incluse) en un ou plusieurs arrêts de travail. Vous pourrez choisir le montant des indemnités entre 15 € et 350 € par jour.



Le plus d'Abeille Assurances

En cas d'incapacité temporaire partielle de la personne clé et après 6 mois continus d'ITT, votre entreprise perçoit 50 % du montant de l'IJ garantie et ce pour une durée maximale de 6 mois.

L'**option Exonération du paiement des cotisations** prévoit la prise en charge des cotisations du contrat par l'assureur dès que l'entreprise est indemnisée au titre de la garantie Indemnités Journalières. En cas d'incapacité temporaire partielle, l'exonération est partielle.

Avec l'option Sérénité les affections psychiques ou dorsales sont prises en charge sans condition d'hospitalisation.

5 bonnes raisons de choisir Abeille Profil Essentiel

1. Possibilité d'assurer la pérennité de l'entreprise en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité totale de la personne clé
2. Une tarification avantageuse
3. Des garanties étendues
4. Un contrat évolutif avec l'option « ajustement événements économiques », option en inclusion
5. La fiscalité.

Le Bon Conseil pour accompagner votre démarche

Dans le cadre de sa démarche « Bon Conseil », votre Conseiller est à votre disposition pour vous faire bénéficier de son expertise et suivre l'évolution de vos projets. N'hésitez pas à le contacter. Des échanges réguliers vous permettront de faire le point sur les éventuelles évolutions intervenues dans votre entreprise qui pourraient impacter l'évaluation du préjudice.

* Le paiement de ce capital met fin à l'adhésion.

abeille-assurances.fr

Tous les détails des garanties, y compris les exclusions et les délais d'attente, figurent dans la Notice valant Note d'Information, disponible auprès de votre Conseiller en Assurances.

Document à caractère publicitaire mis à jour au 12/06/2025.

Réf : V5764D (06/25) - Crédit Photo : GettyImages.

Abeille Vie : Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital social de 1 205 528 532,67 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes. RCS Nanterre 732 020 805.

N° d'identifiant unique ADEME FR233835_03TPOZ

ADER : (Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite). Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Siège social : 13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes.